



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Quatrième session, 57^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 70

le mardi 29 juillet 2014

AFFAIRES COURANTES

Prière
Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)
Présentation d'invités
Félicitations et hommages (10 minutes)
Présentation de pétitions
Réponse aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Déclarations de députés (10 minutes)
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

COMITÉ PLÉNIER

- 13, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique.* M. Gallant.
 14, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative.* M. Gallant.
 15, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique.* M. Gallant.
 16, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique.* M. Gallant.
 19, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac.* M. Arseneault.

COMITÉ DES SUBSIDES

- Budget principal, 2014-2015 (adopté le 13 mai 2014)
 Budget supplémentaire, Volume I, 2012-2013 (adopté le 8 avril 2014)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT***Motions réglées***

- Motion 1** — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 6 novembre 2013.
Motion 2 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 6 novembre 2013.
Motion 22 — L'hon. M. Higgs. Débat sur la motion les 4, 6, 7, 11, 12 et 18 février 2014.
 Adoption de la motion le 18 février 2014.
Motion 32 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 13 février 2014.
Motion 42 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 14 mars 2014.
Motion 43 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 20 mars 2014.
Motion 46 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 10 avril 2014.
Motion 53 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 15 avril 2014.
Motion 54 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 16 avril 2014.
Motion 59 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 6 mai 2014.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

- Motion 58** — M. B. Macdonald, appuyé par M. Urquhart, proposera, le jeudi 8 mai 2014, la résolution suivante :
- attendu que les services d'incendie, de police et d'ambulance et d'autres premiers intervenants réguliers fournissent des services d'urgence essentiels dans notre province et que les membres de ces divers services s'exposent souvent à de grands risques ;
 attendu que les membres des Forces armées canadiennes interviennent souvent en situation de crise, tant au Canada qu'outre-mer, et qu'ils mettent sans hésiter leur vie en danger ;
 attendu que de nombreux organes du gouvernement, y compris le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Ressources naturelles, le ministère du Développement social, la Garde côtière canadienne et l'Organisation des mesures d'urgence, viennent en aide à notre province en temps de crise ;
 attendu que les équipes de recherche et sauvetage, les radioamateurs, les sauveteurs, la Société de Sauvetage, la Patrouille canadienne de ski, l'Ambulance Saint-Jean, la Croix-Rouge et d'autres groupes fournissent des services essentiels en temps de crise ;

attendu que les soupes populaires, les banques alimentaires, les centres pour les victimes d'agression sexuelle, les lignes d'assistance, les maisons de transition, les refuges d'urgence et bien d'autres organismes bénévoles fournissent d'importants services de première ligne aux personnes ayant des besoins urgents ;
 attendu que les hôpitaux, les cliniques, les médecins, le personnel infirmier et de nombreux autres professionnels de la santé fournissent des soins médicaux d'urgence ;
 attendu que de nombreux groupes confessionnels apportent souvent un soutien crucial aux personnes qui se trouvent en situation de crise ;
 attendu que nos premiers intervenants et les membres de nos autres services d'urgence, ainsi que leur famille et leurs amis, méritent une journée qui vise à souligner leurs réussites et à reconnaître leur service envers notre collectivité ;
 qu'il soit à ces causes résolu que le samedi qui précède immédiatement le Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix soit officiellement désigné Journée des services d'urgence au Nouveau-Brunswick.

Motion 61 — M. Riordon, appuyé par M. Malloch, proposera, le vendredi 16 mai 2014, la résolution suivante :

attendu que le député de Kent a fait publier une annonce publicitaire dans laquelle il prétend avoir créé deux entreprises ;
 attendu que, selon l'annonce, le député aurait aussi contribué à la fondation d'un cabinet d'avocats ;
 attendu que des questions ont été posées quant à l'ampleur de l'expérience professionnelle du député de Kent ;
 attendu que la population du Nouveau-Brunswick est en droit de bien comprendre l'expérience que le député de Kent apporte à son poste ;
 qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le député de Kent à déposer un curriculum vitae détaillé indiquant, avec les dates, pendant combien de mois et d'années il a occupé chaque poste dont il a été titulaire et les fonctions de chaque poste ;
 que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le député de Kent à déposer des renseignements sur les deux entreprises qu'il a créées, dont le nom des entreprises, la date de création, leur emplacement, y compris l'adresse civile, le nombre d'employés, les produits annuels et les charges annuelles, la situation actuelle des entreprises, la participation actuelle du député de Kent à ces entreprises, la date de la cessation des activités des entreprises, le cas échéant, et la date de vente des entreprises ainsi que les nom et adresse de l'acheteur, le cas échéant ;
 que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le député de Kent à déposer des renseignements sur le cabinet d'avocats qu'il a aidé à fonder, y compris le nom et l'adresse du cabinet, ses responsabilités au cabinet, les dates de sa participation, le nombre de causes instruites et d'autres renseignements indiquant comment il a aidé à fonder le cabinet ;
 que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le député de Kent à déposer les renseignements en question avant la fin de la séance du vendredi 16 mai 2014.

Motion 62 — M. Riordon, appuyé par M. McLean, proposera, le mercredi 21 mai 2014, la résolution suivante :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 6 novembre 2013, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, siège aussi de 19 h à 23 h ;

que le présent ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la quatrième session de la 57^e législature.

Motions réglées

Motion 17 — M. Tait. Débat sur la motion le 4 décembre 2013 ; adoption de la motion le 4 décembre 2013.

Motion 55 — M. Wetmore. Débat sur la motion le 25 avril 2014 ; adoption de la motion le 25 avril 2014.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

7, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement.* M. Bernard LeBlanc.

10, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement.* M. Bernard LeBlanc.

18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée.* M. Arseneault.

48, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif.* M. Boudreau.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 5 — M. Arseneault, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 14 novembre 2013, la résolution suivante :

attendu que 12 consultations publiques ont été tenues entre le 16 septembre et le 9 octobre et ont abouti au renouvellement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* ;

attendu que l'objectif du plan de réduction de la pauvreté était le suivant : « D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 p. 100 et la pauvreté monétaire extrême de 50 p. 100, et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue » ;

attendu que le plan provincial de réduction de la pauvreté a établi des actions prioritaires à mener tant dans l'immédiat qu'au cours d'une période de cinq ans ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à déposer à la Chambre dans les 30 jours un rapport d'étape détaillé sur le plan provincial de réduction de la pauvreté, qui montre les objectifs atteints, qui précise le travail qui reste à faire et qui fixe un calendrier pour l'atteinte des objectifs non réalisés.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 13 — M. Fraser, appuyé par M. D. Landry, proposera, le jeudi 28 novembre 2013, la résolution suivante :

attendu que, en 2008, le ministère des Transports d'alors — le MDT — a mis en place un nouveau Cadre de gestion des actifs afin de mieux gérer les besoins d'investissements à long terme dans l'infrastructure routière vieillissante de la province ;

attendu que le Cadre de gestion des actifs, ou CDGDA, a été mis en place pour assurer l'utilisation la plus efficiente possible de l'argent affecté aux réparations d'immobilisations routières et pour dépolitiser la question du revêtement ;

attendu que la vérificatrice générale a noté que, au cours des trois premières années qui ont suivi l'adoption du Cadre de gestion des actifs et pendant lesquelles le financement était optimal, le ministère a constaté des résultats positifs ;

attendu que la vérificatrice générale a souligné que la méthodologie de la gestion des actifs est bien fondée ;

attendu que la vérificatrice générale a conclu que, même si le ministère dispose des outils appropriés pour identifier les projets d'entretien routier nécessaire et pour les classer par ordre de priorité, les niveaux de financement actuels ne permettent pas la réalisation, à un degré convenable et en temps opportun, des travaux d'entretien routier ;

attendu que la vérificatrice générale s'est dite préoccupée par le fait qu'il faudra, par conséquent, reporter l'entretien nécessaire sur des périodes futures, ce qui coûtera globalement plus cher à la province ;

attendu que le rapport de la vérificatrice générale indique que 40 % des projets d'entretien des immobilisations choisis pour être réalisés n'ont pas été recommandés selon le processus de planification des immobilisations du système de gestion des actifs et qu'il fait valoir que certains des projets sont choisis pour des raisons politiques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à adhérer de nouveau aux principes de gestion des actifs qui sont établis depuis 2008 afin d'optimiser de nouveau la valeur à long terme des réparations des immobilisations routières du Nouveau-Brunswick.

Motion 38 — M. Collins, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 27 février 2014, la résolution suivante :

attendu que, chaque jour, de nombreux animaux reçoivent de mauvais soins et traitements qui les font souffrir ;

attendu que le fait d'attacher des animaux pendant de longues périodes ou dans des conditions météorologiques extrêmes suscite de grandes préoccupations ;

attendu qu'il faut aussi veiller à ce que les animaux aient la nourriture, l'eau et l'abri dont ils ont besoin ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à présenter des modifications de la *Loi sur la Société protectrice des animaux* ou de ses règlements afin de renforcer nos lois en matière de protection des animaux et de donner suite à de telles préoccupations.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 41 — M. Doucet, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 27 février 2014, la résolution suivante :

attendu que le premier ministre a promis, après les inondations de 2010, un projet biennal d'élaboration d'un plan exhaustif de mesures d'urgence afin d'« établir un programme d'intervention d'urgence [...] solide dans cette région » ;

attendu que le plan n'a pas permis d'atteindre l'objectif visé ;

attendu que le plan devait prévoir la formation des intervenants et des exercices de mise à l'essai des plans d'urgence ;

attendu que le plan n'a pas permis d'atteindre l'objectif à cet égard ;

attendu que, à une réunion de planification tenue en août 2012, les gens de la région qui ont participé aux discussions se sont fait dire que la planification n'était plus nécessaire ;

attendu qu'une importante tempête de verglas s'est abattue sur le sud-ouest du Nouveau-Brunswick et a laissé des milliers de personnes au Nouveau-Brunswick sans courant pour jusqu'à 13 jours en période de gel ;

attendu que des représentants de l'Organisation des mesures d'urgence sont arrivés sur les lieux bien après le passage de la tempête et qu'ils ont certainement ajouté à la confusion sans communiquer de plan à qui que ce soit ;

attendu que les représentants de l'Organisation des mesures d'urgence ont laissé les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick se débrouiller seuls, leur disant d'appeler leur service d'incendie local ;

attendu que les gens de la région rurale du comté de Charlotte n'ont reçu de l'Organisation des mesures d'urgence aucune directive indiquant quoi faire ou où aller ;

attendu que l'Organisation des mesures d'urgence et le gouvernement n'ont pas donné de mise à jour ni fourni de bulletin météorologique à la population avant que la tempête soit depuis longtemps terminée ;

attendu que les raisons invoquées par l'Organisation des mesures d'urgence et le gouvernement pour justifier la rupture des communications témoignent de l'échec de l'Organisation des mesures d'urgence, car la planification devait régler les problèmes en question ;

attendu que l'Organisation des mesures d'urgence et le gouvernement n'ont pas voulu permettre la proclamation d'états d'urgence locale, alors que le paragraphe 10(2) de la *Loi sur les mesures d'urgence* permet explicitement aux collectivités d'assumer la responsabilité à cet égard ;

attendu que le rôle joué par l'Organisation des mesures d'urgence au cours de l'urgence a montré qu'aucun plan « solide » ne semblait être en place pour réagir à la situation ;

attendu que le résumé du document fourni au Comité permanent des comptes publics à la suite d'une demande au ministère de la Sécurité publique le 29 octobre 2013 et déposé le 16 décembre 2013 indique qu'aucun plan « solide » n'était en place ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande à la vérificatrice générale d'examiner le ministère de la Sécurité publique et tout particulièrement l'Organisation des mesures d'urgence pour déterminer si un plan exhaustif est en place pour la prochaine urgence et si le personnel est qualifié et doté de la formation requise pour protéger la population du Nouveau-Brunswick en exécution de son mandat et s'il convient de payer sur le Fonds pour le service d'urgence 911, N.-B., les coûts liés aux postes,

que l'Organisation des mesures d'urgence soit sommée de comparaître devant le Comité permanent des comptes publics dans les 120 jours pour répondre aux questions détaillées du comité

et que la comparution de l'Organisation des mesures d'urgence devant le Comité permanent des comptes publics soit prévue chaque année par la suite.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 49 — M. Melanson, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 17 avril 2014, la résolution suivante :

attendu qu'un grand nombre de facteurs contribuent à la croissance économique ;

attendu qu'une main-d'oeuvre qualifiée est essentielle à la création d'emplois et à la viabilité économique ;

attendu que le milieu des affaires a indiqué que le manque d'accès à une main-d'oeuvre qualifiée est un obstacle important à la croissance ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas occupé de la question en élaborant un plan de création d'emplois pleinement intégré qui comprendrait des initiatives précises pour satisfaire au besoin en question ;

attendu que l'opposition officielle a fait la demande d'un sommet provincial sur l'emploi en 2012, que le gouvernement Alward n'a pas agi et que la province doit prendre d'urgence des mesures afin de mobiliser la population dans la préparation d'un sommet provincial sur l'emploi ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à organiser et à animer un sommet provincial sur l'emploi, lequel regrouperait des parties prenantes du milieu des affaires, du secteur sans but lucratif et des établissements postsecondaires afin de comprendre les besoins, de trouver les lacunes et de proposer une solution.

Motion 50 — M. Boudreau, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, proposera, le jeudi 17 avril 2014, la résolution suivante :

attendu que des allégations troublantes sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ont été rendues publiques, selon lesquelles les deux ministres auraient discuté de la poursuite engagée contre le frère du vice-premier ministre en vertu d'une loi provinciale et s'y seraient ingérés ;

attendu que ces allégations sont très sérieuses ;

attendu que la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ne fait pas l'objet d'une poursuite en justice ;

attendu qu'aucune autorité n'est chargée d'enquêter ou de faire un rapport sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches relativement à la poursuite contre le frère du vice-premier ministre en ce qui concerne de telles allégations ;

attendu que les Néo-Brunswickois méritent de connaître le fond de l'affaire et de savoir si ces allégations sont véridiques et si le vice-premier ministre et le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ont mal agi ou non ;

attendu qu'une enquête indépendante d'une tierce partie est une façon pour les Néo-Brunswickois de savoir si le vice-premier ministre et le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ont vraiment mal agi ou non ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le premier ministre du Nouveau-Brunswick à commander le plus tôt possible une enquête indépendante d'une tierce partie sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches,
 que la tierce partie qui mène une telle enquête indépendante soit chargée d'établir la véracité de telles allégations et de déterminer si la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches était répréhensible ou non ;
 que la tierce partie chargée d'une telle enquête indépendante soit habilitée à assigner tous les documents et à contraindre à témoigner toutes les personnes qu'elle juge, à sa discrétion, nécessaires afin de révéler la vérité sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
 et que la tierce partie chargée d'une telle enquête indépendante prépare un rapport détaillant son enquête, ses constatations et ses conclusions et le rende public le plus tôt possible.

Motion 51 — M. Haché, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 17 avril 2014, la résolution suivante :

attendu qu'avec quatre années de retard, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a enfin annoncé un plan pour le secteur forestier le 12 mars 2014 ;
 attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas révélé plusieurs détails importants à l'égard de son plan forestier, y compris les détails portant sur ses consultations, les preuves scientifiques sur lesquelles les décisions ont été basées, l'emplacement des zones de conservation et les entreprises forestières que le gouvernement a rencontrées afin de discuter de l'augmentation de l'allocation de bois, des contrats détaillés pour l'allocation du bois de la Couronne et du prix facturé aux entreprises forestières pour le bois de la Couronne ;
 attendu que les Néo-Brunswickois méritent de connaître tous les détails de la stratégie forestière du gouvernement actuel ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de publier toute l'information relative à la préparation et à la diffusion du plan forestier du gouvernement, notamment les détails portant sur ses consultations, les preuves scientifiques sur lesquelles les décisions ont été basées, l'emplacement des zones de conservation et les entreprises forestières que le gouvernement a rencontrées afin de discuter de l'augmentation de l'allocation de bois, des contrats détaillés pour l'allocation du bois de la Couronne et du prix facturé aux entreprises forestières pour le bois de la Couronne.

Amendement proposé par l'hon. M. P. Robichaud, appuyé par M. Stewart :
que la motion 51 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la suppression des mots « avec quatre années de retard » et « enfin » ;
par la suppression du deuxième paragraphe du préambule ;

dans le paragraphe de la résolution, par l'insertion, après les mots « publier toute l'information », des mots « , conformément aux dispositions de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, ».
[Débat interrompu faute de temps]

Motion 57 — M. Collins, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 1^{er} mai 2014, la résolution suivante :

attendu que, lorsqu'ils faisaient partie de l'opposition, le premier ministre et son caucus conservateur ont condamné les changements apportés par le gouvernement précédent au point d'entrée au programme d'immersion précoce en français ;

attendu que, avant les élections provinciales de 2010, l'actuelle ministre de l'Éducation a en outre écrit plusieurs lettres aux journaux locaux décriant les changements apportés au point d'entrée au programme d'immersion précoce en français ;

attendu que, dans la plateforme électorale 2010 du Parti progressiste-conservateur, le premier ministre Alward s'est engagé à examiner la décision de changer le point d'entrée au programme d'immersion précoce en français et de mettre en oeuvre, au besoin, de nouvelles solutions avant le début de l'année scolaire 2012 ;

attendu que, en octobre 2011, le gouvernement Alward a constitué un groupe de travail chargé d'examiner le point d'entrée au programme d'immersion précoce en français ;

attendu que le *Rapport du Groupe de travail sur le français langue seconde* a été publié en février 2012 ;

attendu que le rapport recommande que le point d'entrée au programme d'immersion précoce en français soit la 1^{re} année ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas donné suite aux recommandations du rapport ;

attendu que le gouvernement n'a pas produit de données ou d'information qui appuient sa décision de ne pas faire de la 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion précoce en français ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande que le gouvernement agisse pour restaurer un point d'entrée précoce au programme d'immersion précoce en français.

Motion 60 — M. D. Landry, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 15 mai 2014, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Alward a indiqué que la participation au régime de retraite à risques partagés serait volontaire ;

attendu que le premier ministre a imposé le régime de retraite à risques partagés aux fonctionnaires et aux retraités sans leur donner l'occasion de négocier ;

attendu que le gouvernement Alward a offert à la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick l'occasion de négocier la réforme de son régime de retraite ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à arrêter l'application des plans de mise en oeuvre du modèle de régime de retraite à risques partagés et à immédiatement annoncer un nouveau processus inclusif d'engagement visant la réforme des régimes de retraite publics, où le gouvernement

rencontrerait des groupes syndiqués et non syndiqués ainsi que d'autres représentants des régimes de retraite afin de réviser toute l'information financière pertinente, de discuter de toutes les options possibles pour la réforme des régimes de retraite et d'établir un processus de négociation.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 63 — M. Melanson, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 22 mai 2014, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Alward a promis d'équilibrer les comptes de la province sans augmenter les impôts et les taxes ni réduire les services ;

attendu que le gouvernement Alward a manqué à ses trois promesses clés, car il n'a pas réussi à équilibrer les comptes sans augmenter les taxes et les impôts ni réduire les services ;

attendu que le ministre des Finances n'a pas atteint les objectifs financiers qui ont été établis tout au long du mandat du gouvernement conservateur actuel ;

attendu que le ministre des Finances blâme les membres du caucus conservateur et leurs demandes « excessives » ;

attendu que le ministre des Finances a présenté un projet de loi intitulé *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières* que les spécialistes caractérisent de stratagème ;

attendu que le projet de loi vise à imposer des amendes aux membres du Conseil exécutif lorsque les objectifs budgétaires ne sont pas atteints ;

attendu que le gouvernement Alward aurait manqué ses propres objectifs en 2011 et en 2013 et qu'il les manquerait encore cette année ;

attendu que, si les dispositions en question du projet de loi avaient été en place lorsque le gouvernement Alward est arrivé au pouvoir, et compte tenu du fait que le gouvernement Alward a manqué ses objectifs à trois reprises, le premier ministre et ses ministres devraient aux gens du Nouveau-Brunswick 135 000 \$ en amendes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le premier ministre et les membres du Conseil exécutif à respecter de façon rétroactive les dispositions en question et à remettre la somme de 135 000 \$ à la province ;

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le ministre des Finances à révéler les demandes « excessives » liées aux dépenses, mentionnées plus haut, que ses collègues du caucus ont faites et à préciser s'il s'agit de la raison pour laquelle les objectifs budgétaires antérieurs ont été manqués.

Motion 64 — M. Collins, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 22 mai 2014, la résolution suivante :

attendu qu'une décision a été prise de localiser l'emplacement de l'école Southern Carleton dans le district de services locaux dont fait partie Bedell, collectivité située dans la circonscription du premier ministre, mais à l'extérieur des limites de la ville de Woodstock ;

attendu que la détermination de l'emplacement n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres ;

attendu que l'emplacement choisi est adjacent à un lotissement appartenant à une compagnie dont le propriétaire est un ami du premier ministre ;

attendu que la province a en outre conclu un échange de bien-fonds avec la compagnie sans passer par un processus d'appel d'offres ;
attendu que l'emplacement a été choisi sans tenir compte des critères établis aux termes de la politique du ministère de l'Éducation relativement au choix de l'emplacement d'une école ;
attendu que l'emplacement choisi pose de sérieux problèmes quant à l'approvisionnement en eau potable ;
attendu que, en raison des problèmes d'eau, une décision a été prise voulant que la ville de Woodstock annexe le bien et que la province et la municipalité assument les coûts liés à l'approvisionnement en eau pour l'emplacement ;
attendu que les gens de Bedell n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer quant à l'annexion du bien qui a eu une incidence sur l'assiette fiscale de leur collectivité ;
attendu que la mise en place d'un approvisionnement en eau pour l'emplacement a alourdi le fardeau fiscal des contribuables mais a avantage grandement le propriétaire du lotissement ;
attendu que le porte-parole en matière d'éducation a tenté, sans succès, d'obtenir des réponses de la ministre de l'Éducation pour savoir si les politiques et les lignes directrices du ministère ont été respectées quant au choix de l'emplacement pour l'école ;
attendu que l'opposition a soumis une demande de renseignements en vue d'obtenir les documents liés au choix de l'emplacement de l'école, y compris les documents portant sur l'évaluation environnementale et ceux permettant de déterminer si le Cabinet du premier ministre est intervenu dans le processus de sélection ;
attendu que les renseignements obtenus par le truchement de la demande de renseignements étaient largement caviardés et incomplets ;
attendu que, en raison d'une plainte déposée auprès de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, des documents additionnels ont été fournis ;
attendu que les renseignements fournis, qui incluent des courriels envoyés du Cabinet du premier ministre à des membres du personnel du ministère, sont eux aussi incomplets ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à révéler le contenu de tous les documents et à communiquer tous les renseignements entourant le choix de l'emplacement de l'école Southern Carleton, notamment les documents, les comptes rendus ou les renseignements ayant trait au rôle qu'a joué le premier ministre ou un membre du personnel du Cabinet du premier ministre relativement à l'école Southern Carleton.

Motions portant dépôt de documents

Motion 25 — M. Fraser, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 13 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, relativement aux négociations visant des ententes, à des lettres d'intention, à des évaluations ou à des préoccupations en matière de sécurité, échangés entre CN ferroviaire, VIA, le gouvernement fédéral, le Cabinet du premier ministre provincial, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, tout gouvernement, employé ou

parlementaire et d'autres parties prenantes, en ce qui concerne l'infrastructure ferroviaire au Nouveau-Brunswick.

Motion 27 — M. Fraser, appuyé par M. Bernard LeBlanc, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements et les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, échangés entre des parlementaires, des ministres, des employés du gouvernement, des chefs de cabinet, des employés, tant actuels qu'anciens, de l'Institut de Memramcook, et toute personne ou corporation, compagnie ou tierce partie relativement aux contrats de services personnels, aux contrats de biens et services, aux contrats de travail liés à l'embauche d'employés (à temps plein, à temps partiel, à titre occasionnel ou à forfait) ou à la fourniture de biens ou de services par un entrepreneur ou une compagnie à l'Institut de Memramcook depuis que le gouvernement a assumé la responsabilité de l'exploitation de l'établissement, notamment les postes ou services de gestion, d'entretien, de nettoyage et de conciergerie.

[Documents demandés déposés le 29 mai 2014]

Motion 28 — M. Fraser, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements et les documents relativement au processus de consultation des collectivités et des parties prenantes qui a précédé la mise au point du plan attendu d'aménagement forestier de la province, y compris une liste des assemblées publiques, des réunions avec les parties prenantes et de toute autre consultation qui a pu avoir lieu afin de recueillir l'apport des parties prenantes et du grand public.

[Documents demandés déposés le 17 mars 2014]

Motion 29 — M. Fraser, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information et les documents échangés entre le Cabinet du premier ministre, le gouvernement fédéral, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et des députés ou ministres, notamment les demandes, les rapports, les propositions, les ententes et les évaluations ayant trait à des travaux d'amélioration de la route 11, sur le compte de capital, notamment ceux liés à l'élargissement à quatre voies, à l'entretien et au réaménagement de la route 11 entre Moncton et Campbellton.

[Documents demandés déposés le 17 avril 2014]

Motion 30 — M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, y compris la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés depuis le 15 novembre 2010 entre le ministère de l'Énergie, le ministère des Finances et le Bureau du Conseil exécutif à l'égard du bureau du ministère de l'Énergie à Saint John, notamment la ventilation détaillée des dépenses liées au bureau, les changements en matière de dotation, y compris le nombre de personnes affectées au

bureau de Saint John, qu'elles soient employées à titre permanent, à temps partiel ou à titre occasionnel, et les changements apportés à la structure organisationnelle ou au mandat de ce bureau.

[Documents demandés déposés le 20 mars 2014]

Motion 31 — M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, y compris la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés depuis le 15 novembre 2010 entre le ministère de l'Énergie, le ministère des Finances, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, le Bureau du Conseil exécutif et les tierces parties à l'égard des travaux de rénovation des bureaux du ministère de l'Énergie situés au complexe Hugh John Flemming, notamment les soumissions, les DP, les appels d'offres, les contrats, les ententes, les frais de projet, les devis et la ventilation détaillée des coûts liés aux travaux de rénovation.

[Documents demandés déposés le 20 mars 2014]

Motion 33 — M. Fraser, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, l'information, les notes, les notes de service et la correspondance, quel que soit le support, échangés entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, le ministère des Services gouvernementaux, d'autres ministères, des employés du gouvernement provincial et des personnes ou entreprises de l'extérieur à l'égard de l'aliénation de l'avion gouvernemental affecté au service de vol pour les cadres et d'autres actifs connexes, ainsi que toute information relative à l'achat de services de vol pour les membres du Conseil exécutif ou des employés du gouvernement provincial, depuis le 1^{er} juin 2013.

[Documents demandés déposés le 16 avril 2014]

Motion 34 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, ayant trait au nombre de fois que le code blanc a été signalé au cours de chacun des 12 derniers mois à l'Hôpital régional de Saint-Jean, à l'hôpital Chalmers, au City Hospital à Moncton et à l'Hôpital Dr Georges L. Dumont.

[Documents demandés déposés le 20 mars 2014]

Motion 35 — M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 27 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, dont la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés du 18 décembre 2013 au 16 janvier 2014, inclusivement, entre le ministère de la Sécurité publique, l'Organisation des mesures d'urgence, le Cabinet du premier ministre, les municipalités, les premiers intervenants, les services de pompiers volontaires, les fournisseurs de services communautaires, les organismes de secours, les districts de services locaux, les commissions de services régionaux, Énergie NB et d'autres tiers

relativement aux interventions d'urgence à la suite de la tempête de verglas survenue au Nouveau-Brunswick et des pannes de courant connexes, notamment les notes de service, les directives, les demandes de renseignements, les ententes, les documents de planification, les ordres, les demandes et les mises à jour.

Motion 36 — M. Doucet, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 27 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance, les notes de service, les directives, les demandes de renseignements, les ententes, les documents de planification, les ordres, les demandes et les mises à jour —, quel que soit le support, dont la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés depuis novembre 2010 entre le ministère de la Sécurité publique, l'Organisation des mesures d'urgence, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, les municipalités, le Cabinet du premier ministre, les premiers intervenants, les services de pompiers volontaires, les fournisseurs de services communautaires, les districts de services locaux, les commissions de services régionaux et d'autres tiers relativement à la préparation, pour le comté de Charlotte, d'un plan d'urgence lié aux catastrophes naturelles et aux événements météorologiques catastrophiques, notamment les inondations et les tempêtes de verglas.

Motion 40 — M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 27 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, dont la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés entre le ministère de la Sécurité publique, le service d'urgence 911, N.-B., l'Organisation des mesures d'urgence, le ministère des Finances et des tiers relativement aux sommes perçues depuis novembre 2010 par les fournisseurs de services de télécommunication au titre des droits exigibles pour le service 911, y compris la somme globale perçue et une ventilation détaillée indiquant la manière dont les fonds ont été dépensés.

[Documents demandés déposés le 28 avril 2014]

Motion 45 — M. Collins, appuyé par M. Doucet, proposera, le jeudi 3 avril 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, ayant trait aux traitements et aux frais, notamment les frais de location de locaux, de déplacement, de personnel et ainsi de suite, des membres du personnel d'Éducation internationale atlantique — EIA — depuis le 1^{er} avril 2010, ainsi qu'une liste des nominations à EIA et des employés depuis la même date.

[Documents demandés déposés le 17 avril 2014]

Motion 52 — M. Albert, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 24 avril 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute information sur les projets annoncés par la Société de

développement régional, Investir NB et le ministère du Développement économique, ainsi que les investissements et subventions accordés à ces projets et le nombre d'emplois créés comme résultat, entre le 1^{er} avril 2013 et le 1^{er} avril 2014.

[Documents demandés déposés le 9 juin 2014]

Motions réglées

Motion 3 — M. Fraser. Débat sur la motion le 14 novembre 2013; rejet de la motion le 14 novembre 2013.

Motion 4 — M. Collins. Débat sur la motion le 21 novembre 2013; rejet de la motion le 21 novembre 2013.

Motion 8 — M. Doucet. Débat sur la motion le 12 décembre 2013; rejet de la motion le 12 décembre 2013.

Motion 10 — M. Melanson. Débat sur la motion le 21 novembre 2013; rejet de la motion le 21 novembre 2013.

Motion 12 — M. Albert. Débat sur la motion le 5 décembre 2013; rejet de la motion le 5 décembre 2013.

Motion 14 — M. Arseneault. Débat sur la motion le 5 décembre 2013; adoption de la motion amendée le 5 décembre 2013.

Motion 15 — M. Collins. Débat sur la motion le 20 mars 2014; adoption de la motion amendée le 20 mars 2014.

Motion 16 — M. Arseneault. Débat sur la motion le 20 février 2014; adoption de la motion amendée le 20 février 2014.

Motion 21 — M. Melanson. Débat sur la motion le 20 février 2014; rejet de la motion le 20 février 2014.

Motion 37 — M. Doucet. Débat sur la motion le 17 avril 2014; rejet de la motion le 17 avril 2014.

Motion 39 — M. Fraser. Débat sur la motion le 10 avril 2014; adoption de la motion amendée le 10 avril 2014.

Motion 44 — M. Bernard LeBlanc. Débat sur la motion le 15 mai 2014; rejet de la motion le 15 mai 2014.

Motion 47 — M. Arseneault. Débat sur la motion le 24 avril 2014; rejet de la motion le 24 avril 2014.

Motion 48 — M. Boudreau. Débat sur la motion le 24 avril 2014; rejet de la motion le 24 avril 2014.

Motion 56 — M. Collins. Débat sur la motion le 8 mai 2014; rejet de la motion le 8 mai 2014.

Motions retirées

Retrait des motions 6, 7, 9, 11, 18, 19, 20, 23, 24 et 26 le 19 mars 2014.

PÉTITIONS

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1, M. Doucet — présentée le 6 novembre 2013. | (Réponse, le 11 décembre 2013) |
| 2, M. Gallant — présentée le 14 novembre 2013. | (Réponse, le 29 novembre 2013) |

3, M ^{me} Wilson — présentée le 21 novembre 2013.	(Réponse, le 5 décembre 2013)
4, M. Savoie — présentée le 29 novembre 2013.	(Réponse, le 6 janvier 2014)
5, M. Harrison — présentée le 10 décembre 2013.	
6, M. Albert — présentée le 12 décembre 2013.	(Réponse, le 17 janvier 2014)
7, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 12 mars 2014.	(Réponse, le 25 mars 2014)
8, M. Collins — présentée le 14 mars 2014.	
9, M. Gallant — présentée le 19 mars 2014.	(Réponse, le 6 mai 2014)
10, L'hon. M. Leonard — présentée le 8 mai 2014.	(Réponse, le 8 juillet 2014)
11, L'hon. M ^{me} Shephard — présentée le 9 mai 2014.	(Réponse, le 28 mai 2014)
12, M. Kenny — présentée le 13 mai 2014.	(Réponse, le 27 juin 2014)
13, M ^{me} Coulombe — présentée le 14 mai 2014.	(Réponse, le 4 juillet 2014)
14, M. Malloch — présentée le 14 mai 2014.	(Réponse, le 4 juin 2014)

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de l'éducation — premier rapport déposé le 16 avril 2014.

Comité permanent des prévisions budgétaires
— premier rapport déposé le 16 avril 2014.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé
— premier rapport déposé le 12 décembre 2013.
— deuxième rapport déposé le 25 mars 2014.
— troisième rapport déposé le 22 avril 2014.
— quatrième rapport déposé le 6 mai 2014.

Comité permanent des soins de santé — premier rapport déposé le 8 avril 2014.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt au bureau du greffier

Ensemble pour vaincre la pauvreté, Le Plan d'inclusion économique et social du Nouveau-Brunswick 2014-2019 — déposé le 22 mai 2014

Projet de modification des droits appliqués en vertu du règlement de la *Loi sur les sports de combat* du ministère des Communautés saines et inclusives : *Loi sur les droits à percevoir* — déposé le 26 mai 2014

Rapport annuel 2012-2013, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance — déposé le 10 juin 2014

Rapport annuel 2013-2014, commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick — déposé le 17 juin 2014

Projet de modification des droits de demande perçus par le ministère des Ressources naturelles relativement aux poteaux et ancrages de services publics : *Loi sur les droits à percevoir* — déposé le 18 juin 2014

Rapport annuel 2013, Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick — déposé le 20 juin 2014

Rapport annuel 2013, Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick — déposé le 25 juillet 2014

Rapport annuel 2011, bureau du coroner en chef — déposé le 30 juillet 2014

Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Alfred R. Landry, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet d'allégations faites par Victor Boudreau, député de Shediac—Cap-Pelé, de contraventions à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du conseil exécutif* qu'aurait commises l'hon. Craig Leonard, député de Fredericton-Lincoln et ministre de l'Énergie et des Mines — déposé le 10 juillet 2014

Rapport annuel 2012-2013, Société de l'inclusion économique et sociale — déposé le 18 juillet 2014

États de divulgation publique 2013 — déposés le 18 juillet 2014

Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, Volume 1, États financiers consolidés — déposé le 23 juillet 2014

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative